

Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023 – CFS 2019/46/7

Activité 2.1.3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Processus :

80. Le CSA débutera le processus en constituant un Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), dont la première tâche consistera à examiner les orientations politiques existantes du CSA ainsi que les autres documents de référence afin de servir de base à l’élaboration du Cadre de référence. Le Cadre de référence réalisera une hiérarchisation des questions les plus pertinentes pouvant être le mieux abordées dans la version finale des DV dans le contexte du CSA et de la SAN.

81. Après l’adoption du Cadre de référence, le GTCNL élaborera et conviendra d’orientations politiques à travers un processus inclusif et basé sur le consensus.

82. Le processus tirera parti de l’organisation de consultations électroniques, de réunions de groupes d’experts et de consultations régionales impliquant l’ensemble des parties prenantes du CSA.

Du fait que l’axe de travail sur l’Égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes doit commencer après la 47e session du CSA, cette conversation avec le Bureau et le Groupe consultatif du CSA entend mettre en évidence certaines questions pour les membres bien à l’avance, y compris la possibilité de voir le processus retardé en raison de la pandémie de COVID-19.

Le plan d’activités ci-dessous a été proposé pour l’élaboration des Directives volontaires (DV) sur l’égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes. Ceci suppose la soumission des DV pour adoption finale lors de la 49e session du CSA (comme approuvé dans le Programme de travail pluriannuel 2020-2023), avec un processus de convergence des politiques d’un an et demi.

	Objectif : Soumission des DV lors de la 49e session du CSA, en octobre 2022
Désignation du président du GTCNL	D’ici le début septembre 2020
Constitution d’une équipe technique	D’ici le début septembre 2020
Phase 0 : Préparation du Cadre de référence	- Réunions du GTCNL en décembre 2020 - Février 2021 - Approbation du Cadre de référence d’ici le mois de mars 2021
PHASE 1 – Élaboration de l’avant-projet	Consultations régionales Avril 2021 – Juin 2021
PHASE 2 – Discussion de l’avant-projet	Juillet - Novembre 2021
PHASE 3 – Élaboration et discussion de la première version	Décembre 2021 – Mars 2022
PHASE 4 – Élaboration et	Avril – Juin 2022



Proposition de plan pour les activités de l’Axe de travail sur l’Égalité entre les sexes et l’autonomisation des femmes

Doc No: Bur/2020/05/06/02

négociation des versions finales :	
PHASE 5 – Approbation des DV	Octobre 2022

Sélection d'un Président du Groupe de travail à composition non limitée

Les candidatures à ce poste seront recueillies à partir de cet été ; le Secrétariat enverra un e-mail appelant les candidatures à ce poste. Le Président du GTCNL sera sélectionné par le Bureau avant la 47e session du CSA.

Constitution d'une Équipe technique spéciale sur l'Égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes

Une Équipe technique spéciale sera constituée afin d'assister le Secrétariat. Les tâches de cette Équipe technique spéciale incluront l'apport de contributions afin d'élaborer un projet de Cadre de référence des DV, les documents de contexte et les versions successives des DV pour les réunions du GTCNL.

Un Document de cadrage est en train d'être élaboré afin de servir de base aux discussions du CSA après la 47e session et d'aider à l'identifier des questions les plus significatives pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Les points focaux Genre des OSR assisteront avec un examen de ce document qui, conjointement avec les autres rapports et documents rendus publics, aidera à l'identification des principales questions et des données pertinentes soumises à l'examen de l'Équipe technique spéciale et du Comité (notamment en l'absence de rapport HLPE sur ce sujet).